

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Ce concours photo est organisé par l'antenne Seine-Maritime de Surfrider Foundation Europe. Depuis 30 ans, l'association protège, sauvegarde et met en valeur les océans et toute la population qui en jouit. Elle agit au quotidien pour lutter contre les atteintes à l'environnement du littoral et à ses usagers.

L'antenne Seine-Maritime, créée en 2015, par 3 personnes pratiquant des activités nautiques, est désormais composée d'une dizaine de bénévoles actifs et de plusieurs centaines de sympathisants qui nous accompagnent sur nos actions de terrain.

Pour participer au concours photo merci de bien vouloir remplir les informations demandées ci dessous. Ce document sera à retourner à l'adresse suivante : antenne76.evenement@surfrider.eu entre le 8 juin 2021 et le 20 juillet 2021 (pour plus d'informations se référer au règlement du concours). Avec l'envoi de ce formulaire d'inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance et consentir aux dispositions du règlement. Toute participation emporte consentement exprès du participant au règlement.

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : (Sauf pour les scolaires, y inscrire le nom de l'établissement à la place)

ADRESSE :

MAIL :

TÉLÉPHONE :

DANS QUELLE CATÉGORIE PARTICIPEZ-VOUS ? (Cochez la case correspondante)

- ☐ - ADULTE PROFESSIONNEL
- ☐ - ADULTE AMATEUR
- ☐ - ADOLESCENT (DE 12 À 17 ANS)
- ☐ - ENFANT (DE 6 À 11 ANS)
- ☐ - ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (PRIMAIRE)
- ☐ - ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (COLLÈGE)

Pour les établissements scolaires, l'enseignant devra indiquer son nom, son prénom ainsi que le nom, l'adresse, le téléphone et le mail de l'établissement.

CONNAISSIEZ-VOUS SURFRIDER FOUNDATION EUROPE AVANT DE PARTICIPER À CE CONCOURS ?

(Cochez la case correspondante)

☐ OUI

☐ NON

SOUHAITEZ-VOUS VOUS ABONNER À LA NEWSLETTER DE SURFRIDER FOUNDATION EUROPE ?

(Cochez la case correspondante)

☐ OUI

☐ NON

COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DE CE CONCOURS ?

(Cochez la case correspondante, si "autre" merci de bien vouloir préciser)

- ☐ RÉSEAUX SOCIAUX ☐ BOUCHE À OREILLE ☐ AFFICHE ☐ AUTRE :

DANS LE CAS OÙ LE PARTICIPANT EST MINEUR

NOM, PRÉNOM ET N° DE TÉL. DU RESPONSABLE LÉGAL :

LE RESPONSABLE LÉGAL DONNE SON AUTORISATION POUR QUE LE MINEUR PRENNE PART AU CONCOURS ?

(Cochez la case correspondante)

☐ OUI

☐ NON

LE RESPONSABLE LÉGAL DONNE SON AUTORISATION POUR EXPOSER L'IDENTITÉ DU MINEUR (NOM ET PRÉNOM) SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET LORS DE L'EXPOSITION ITINÉRANTE SI SA PHOTO EST SÉLECTIONNÉE ? (Cochez la case correspondante)

☐ OUI

☐ NON

Les données personnelles inscrites sur le formulaire par le participant sont uniquement utilisées par Surfrider Foundation Europe pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers. Toute inscription incomplète ou illisible sera considérée comme nulle.

Concours photo
L'OCÉAN EST L'ENFANT DU RUISSEAU, PRÉSERVONS-LES !

RÈGLEMENT DU CONCOURS

L'antenne Seine-Maritime de Surfrider Foundation Europe vous invite à participer à son concours photo (qui est gratuit) sur le thème "L'océan est l'enfant du ruisseau, préservons-les !" à partir du mardi 8 juin 2021, journée mondiale de l'océan des Nations Unies et jusqu'au mardi 20 juillet 2021. Depuis 30 ans l'association Surfrider Foundation Europe protège, sauvegarde et met en valeur les océans et toute la population qui en jouit. Ce concours a pour objectif de promouvoir l'engagement et les valeurs de l'association à travers vos compositions photographiques. Les noms des gagnants seront communiqués en ligne (sur nos réseaux sociaux) le 4 septembre 2021, à l'issue de la délibération du jury. Les photographies des 1ers gagnants de chaque catégorie seront ensuite présentées au public à travers une exposition itinérante dans divers lieux en Seine-Maritime.

MENTIONS LEGALES

L'association de type "loi 1901" Surfrider Foundation Europe, a été fondée en 1990, le siège en France est situé au 33 allée du Moura, 64200 Biarritz.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le présent concours est ouvert à tout photographe individuel (ou classe d'établissement scolaire primaire ou collège) âgé d'au moins 6 ans, qu'il soit amateur ou professionnel, résidant en Seine-Maritime, à l'exclusion des membres de l'association qui ont participé à l'élaboration de ce concours, des membres du Jury et de leur famille.

CATÉGORIES

Le concours est ouvert dans 6 catégories. Une personne ne peut concourir que dans une seule catégorie, hormis exception pour les établissements scolaires*:

A : Adulte professionnel dont le métier exercé est photographe

B : Adulte amateur

C : Adolescent (de 12 à 17 ans)

D : Enfant (de 6 à 11 ans)

E : Établissement scolaire (classe de primaire)*

F : Établissement scolaire (classe de collège)*

*Pour les établissements scolaires, une seule photo par classe est autorisée à concourir. Cependant les enfants ayant participé collectivement au concours avec leur classe sont également autorisés à y participer individuellement dans la catégorie D ou C s'ils le souhaitent.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES

Sont autorisées les techniques de retouches photos telles que : le recadrage, le traitement noir et blanc, les modifications de certains paramètres (saturation, contraste, netteté, température des couleurs, balance des blancs et des couleurs), le renforcement de la netteté, la retouche localisée, le HDR, l'élimination des bruits, ou tout autre technique qui vous semble valoriser votre message de l'image. La photo peut être au format paysage ou portrait. En revanche, sont interdits l'ajout et la suppression d'objets. Si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation écrite de cette personne ou du responsable légal de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie. L'absence d'autorisation écrite entraîne la nullité de la participation en cas de victoire en 1ère, 2ème ou 3ème place d'une catégorie. La photographie ne devra pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne / tout animal et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées. De plus les signatures des images sont interdites dans ce concours photo afin de respecter l'anonymat imposé dans la compétition. (La modération est faite a posteriori du concours, c'est-à-dire qu'une photo signée sera systématiquement disqualifiée). Avant l'envoi, les participants devront s'assurer que leur photographie est au format jpeg, avec un poids maximum de 15 Mo, d'une résolution en 300 dpi et de format 3/2, sans bordure ni filigrane. Pour plus de précision le format 3/2 (full frame ou APS-c) correspond au rapport hauteur/longueur de l'image donc par exemple de dimensions 6000 x 4000.

COMMENT PARTICIPER ?

La participation à ce concours est gratuite. Les inscriptions sont ouvertes du mardi 8 juin 2021 à 00h00 au mardi 20 juillet 2021 à 23h59.

Pour que la participation au concours soit valide, en plus de sa photographie, le participant doit compléter le formulaire d'inscription et les envoyer à l'adresse mail suivante : antenne76.eventement@surfrider.eu

Les données personnelles inscrites sur le formulaire par le participant sont uniquement utilisées par Surfrider Foundation Europe pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers. Toute inscription incomplète ou illisible sera considérée comme nulle. Toutefois les noms et prénoms des gagnants et la photographie pour laquelle ils ont été primés pourront être publiés sur les réseaux sociaux de l'antenne Surfrider Foundation Europe Seine-Maritime et de ses partenaires, et lors de l'exposition itinérante.

La photo envoyée devra être renommée sous ce format :

Catégorie_nom_prenom. Par exemple pour la candidate Marie Germain de 17 ans sa photo sera nommée comme ceci : C_germain_marie.

Chaque participant/groupe ne pourra présenter qu'une seule photo, alors choisissez la bien (sauf exception pour les enfants et adolescents ayant participé au concours avec leur classe, ils sont autorisés à y participer également à titre individuel dans la catégorie C ou D).

De plus pour la catégorie réservée aux photographes âgés de 6 à 17 ans, le participant doit avoir l'autorisation d'un parent ou tuteur légal.

Surfrider Foundation Europe se réserve le droit de demander aux participants un justificatif de domicile afin de s'assurer que la personne réside bien en Seine-Maritime. Si ce n'est pas le cas, ou en cas de refus du participant, sa participation est considérée comme nulle.

LE JURY

L'ensemble des photographies sera soumis à un jury. Les résultats du concours seront communiqués le samedi 4 septembre 2021. Les gagnants seront contactés individuellement par email et/ou par téléphone, et leurs noms et prénoms publiés sur les réseaux sociaux de l'antenne Surfrider Foundation Europe Seine-Maritime et éventuellement, de ses partenaires. Les décisions du Jury seront sans appel.

LES PRIX ET REMISE DE PRIX

Les prix sont incessibles et devront être acceptés tel quel. Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 15 jours suivant la publication des résultats ne sera plus autorisé à réclamer son lot et dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

Catégorie A : Adulte professionnel

1er : un bon d'achat d'une valeur de 60€ à valoir sur la boutique en ligne Surfrider Foundation Europe** + un baptême de voile de 2h pour 2 personnes (valable jusqu'à juin 2022) dans l'un des clubs de voile seinomarins participants de la Ligue de Voile de Normandie, d'une valeur de 180€

2ème : un bon d'achat d'une valeur de 50€ à valoir sur la boutique en ligne Surfrider Foundation Europe**

3ème : un bon d'achat d'une valeur de 30€ à valoir sur la boutique en ligne Surfrider Foundation Europe**

Catégorie B : Adulte amateur

1er : un bon d'achat d'une valeur de 60€ à valoir sur la boutique en ligne Surfrider Foundation Europe** + un baptême de voile de 2h pour 2 personnes (valable jusqu'à juin 2022) dans l'un des clubs de voile seinomarins participants de la Ligue de Voile de Normandie, d'une valeur de 180€

2ème : un bon d'achat d'une valeur de 50€ à valoir sur la boutique en ligne Surfrider Foundation Europe**

3ème : un bon d'achat d'une valeur de 30€ à valoir sur la boutique en ligne Surfrider Foundation Europe**

Catégorie C : Adolescent (de 12 à 17 ans)

1er : une serviette de plage (Beach Towel) Surfrider Foundation Europe d'une valeur de 45€

2ème : un T-shirt Surfrider Foundation Europe d'une valeur de 29€

3ème : une gourde Surfrider Foundation Europe d'une valeur de 22€

Catégorie D : Enfant (de 6 à 11 ans)

1er : un sweat enfant (The Sunset Hooded Zipper) Surfrider Foundation Europe d'une valeur de 59€

2ème : une gourde Surfrider Foundation Europe d'une valeur de 22€

3ème : un livret Schtrumpfider + des stickers Surfrider Foundation Europe d'une valeur de 10€

Catégorie E : Etablissement scolaire (primaire)

La classe gagnante recevra une gourde Surfrider Foundation Europe par élève d'une valeur de 22€ et un Mug isotherme Surfrider Foundation Europe pour le professeur d'une valeur de 30€

Catégorie F : Etablissement scolaire (collège)

La classe gagnante recevra une gourde Surfrider Foundation Europe par élève d'une valeur de 22€ et un Mug isotherme Surfrider Foundation Europe pour le professeur d'une valeur de 30€

**Les frais de ports doivent être inclus dans le bon d'achat. En cas de dépassement de la somme du bon d'achat, la différence entre le montant total et le bon d'achat est à la charge du gagnant.

DROITS D'AUTEUR ET REPRODUCTION

En participant à ce concours le photographe affirme que l'image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise Surfrider Foundation Europe à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de l'exposition liée au concours. Il autorise également l'utilisation de l'image dans le cadre de la promotion d'un prochain concours photo sur le web, dans la presse et dans les publications réalisées par Surfrider Foundation Europe, et ce pour une durée maximale de 3 ans. Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur. Surfrider Foundation Europe s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

EXPOSITION

En vue de réaliser l'exposition du concours, un professionnel sera chargé d'imprimer les photos sélectionnées par le Jury sur la base des fichiers envoyés. L'exposition itinérante aura lieu après l'annonce des gagnants dans les sites de nos partenaires.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo bénéficient auprès de l'organisateur d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression des données les concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Surfrider Foundation Europe, 33 allée du Moura, 64200 Biarritz ou bien par mail à l'adresse : antenne76@surfrider.eu

RESPONSABILITÉ

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, Surfrider Foundation Europe ne saurait en être tenu pour responsable.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En soumettant sa photographie au concours, le participant accepte en totalité le règlement du concours ci-dessus. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse entrainera automatiquement l'élimination du participant.

Le présent règlement est déposé chez un huissier de justice, Maître Stéphane Nicodème, 10 place Félix Faure, 76210 BOLBEC et est disponible sur demande à l'adresse antenne76.evenement@surfrider.eu.

Concours et exposition réalisés avec le soutien de

